

PLAN DE FORMATION RECYCLAGE SSIAP 3

AGREMENT:

Formation agréée par la Préfecture de Côte d'Or réalisée en conformité avec l'annexe II à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements

PRE-REQUIS: Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., ou d'une équivalence du diplôme "ERP / IGH 3

CONTENU DE LA FORMATION

Evolution des textes réglementaires

Règlement de sécurité dans les ERP :

- dispositions générales ;
- dispositions particulières et spéciales ;

Règlement de sécurité dans les IGH, Rappel des textes sur les moyens de secours

Gestion du personnel et des moyens du service

Missions, conformément à l'article MS 46 et à l'arrêté conformément à l'article GH 62
Organiser les rondes, la ronde d'ouverture et de fermeture, les rondes à horaires fixes, aléatoires, les rondes horodatées et à itinéraire programmé

Documents du service : le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité

Les documents de fonctionnement : les tableaux et plannings, la main courante

Le recueil des procédures, des consignes, le classeur des rapports de rondes et d'intervention, les inventaires des matériels équipements, le plan d'archivage, le document unique

Contrôles : Les résultats au regard des objectifs, l'élaboration, la passation et le respect des consignes, Le comportement du groupe, Les ambitions du groupe

Le réalisme du calendrier, des plannings, procédures et les consignes

Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles

Missions des commissions de sécurité ; Documents à transmettre (notice de sécurité, ...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité);

Analyse d'un projet de construction

Rappel de la méthode, Lecture de plan

Les règlements de sécurité ; Plans.

BENEFICIAIRE

Prérequis SST à jour

DUREE : Formation de 24 heures

COUT : € Net de taxes

DATES : à définir

LIEU : PERSPECTIVES

**(6 stagiaires minimum, 10 stagiaires
Maximum par stage)**